



Une place citoyenne disponible au Comité consultatif d'urbanisme

Rivière-du-Loup, le 25 novembre 2024 – La Ville de Rivière-du-Loup lance un appel de candidatures auprès des citoyens qui ont le développement de leur ville à cœur. Un siège se libère au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). La date limite pour transmettre son intérêt à l'occuper est le vendredi 10 janvier 2025, à 16 h 30.

Composé de trois élus et de cinq citoyens, le CCU analyse divers dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il est appuyé par l'équipe du Service du développement territorial et d'une ressource technique spécialisée dans les questions relatives au patrimoine. Les membres évaluent les nouveaux projets résidentiels et commerciaux, en se préoccupant entre autres de la protection et de la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture. Leur mandat est de transmettre au conseil municipal des recommandations ayant pour objectif d'assurer un développement harmonieux du territoire, tout en maintenant la qualité de vie des Louperivois.

D'une durée de deux ans, le mandat du nouveau ou de la nouvelle membre débutera en février 2025. Généralement, les réunions se tiennent un mardi par mois, de 17 h à 19 h, pour un total de 10 rencontres par année (août à juin).

Les candidats doivent répondre à certaines exigences, dont :

- respecter un haut niveau d'éthique et de discrétion (dossiers confidentiels);
- faire preuve d'un intérêt marqué pour l'urbanisme, l'architecture et l'amélioration de la communauté;
- s'engager à lire des documents étoffés, dont des plans techniques;
- posséder une bonne capacité d'émettre une opinion et d'argumenter;
- avoir sa résidence permanente à Rivière-du-Loup;
- connaître le milieu de la construction (un atout).

Le formulaire de candidature est disponible au VilleRDL.ca/MonCCU. Il est également possible d'obtenir une version imprimée en se présentant à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture des bureaux.

- 30 -

Source : Laura Martin
Service des communications | 418 867-6714